

**Procès-verbal
du 30 octobre 2008
à Chavanac**

Présents : CHASSAING Martine, CHASTAGNOL Jacques, CHAUMONT Michelle, DAVY Agnès, DESGRANGES Baptiste, FARGES Claude, FONFREDE Alain, FOURNET Pierre, GOURDON Albert, GUILLOU Michèle, HAYMA Philippe, JOFFRE Jacques, LAGNITRE Pierre, LAURENT André, LEDUC Bernard, LOGE Jean-François, MAZIERE Daniel, MILLET Marianne, ORLIANGES Jean-Christophe, PETIT Christophe, PIVA Joseph, PLAS Marcel, POUYAUD Alain, PRABONNEAU Sylvie, PRAUD Jack, SENEJOUX Philippe.

Absents (es) : BROUSTE Daniel, CHAMPEAUX Jean-Marc, CLOUP Jean-Guillaume, FAURE Dominique, HOUTH Catherine, PIERRUGUES Josette, RAZEL Denis, ROUBEIX Jean-Claude, TERRACOL Danielle, VITRAC André

Secrétaire de séance : LEDUC Bernard

Après avoir modifié à l'unanimité de ses membres présents le procès-verbal du 22/09/2008 dans lequel il apparaîtra désormais : « **La communauté de communes souhaite que l'ONF adopte la 2^{ème} solution** »

Le Président propose d'aborder les points suivants :

| |
|---------------|
| MOTION |
|---------------|

Le Président informe que l'entreprise BRISTOL MYERS SQUIBB va fermer en juin 2010 et propose de voter une motion contre la fermeture du site.

Rappel de la situation : 13^{ème} entreprise pharmaceutique mondiale et 8^{ème} entreprise du médicament en France, elle emploie 160 salariés sur le site de Meymac. BRISTOL MYERS SQUIBB a décidé de se réorienter vers la biotechnologie et le site de Meymac ne peut pas être reconverti dans cette direction.

Délibération

L'entreprise Bristol Myers Squibb implantée à Meymac depuis 1990 qui est un acteur économique majeur de la Haute-Corrèze avec 160 salariés a décidé de fermer le site meymacois en juin 2010.

Compte tenu de cette décision, le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres présents :

- s'élève contre cette mesure,
- demande à l'Etat, aux instances départementales et régionales et aux différents acteurs économiques auxquels il apporte son soutien de mettre tout en œuvre pour trouver une solution favorable permettant le maintien des emplois sur le site de Meymac

| |
|-----------------|
| SERVICES |
|-----------------|

Délibération

La commission « Services » présente au conseil communautaire le projet global pour les 3 années à venir de la mise en place des services sur le territoire de la communauté de communes et demande sa validation :

| <u>Objectifs généraux</u> | <u>Objectifs spécifiques :</u> | <u>Objectifs opérationnels :</u> | <u>Axes de travail préconisés :</u> |
|--|--|--|--|
| Accueil petite enfance : Permettre aux parents de trouver une offre d'accueil des jeunes enfants suffisante leur permettant de réaliser leur projet de vie en milieu rural. | Développer le réseau d'assistantes maternelles. | Permettre aux personnes qui souhaitent devenir assistantes maternelles de confronter leur projet avec la réalité de terrain. | Fiche action 1 : Passeport Découverte « Accueil Petite Enfance » : observation de différents lieux d'accueil et accompagnement individualisé pour la concrétisation du projet professionnel (logement, agrément...) |
| | Favoriser l'accueil du jeune enfant sur les horaires décalés. | Favoriser le développement de la garde à domicile. | Fiche action 2 : Création d'un service baby-sitting : mise en relation parents et baby-sitters volontaires (jeunes et retraités) ; passeport découverte pour former les volontaires et garantir la qualité aux parents. |
| Loisirs enfance- jeunesse : Permettre aux jeunes de s'épanouir et d'aimer vivre sur la Communauté de communes. | <i>Les moins de 12 ans :</i> Elargir l'accueil de loisirs à l'ensemble du territoire de la communauté de communes. | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accueil en accord avec les besoins des différentes tranches d'âges; - Permettre la rencontre entre les enfants de l'ensemble de la communauté de communes ; - Utiliser les potentialités de chacune des communes en terme d'animations ; Contribuer à l'animation de chacune des communes même les plus petites. | Fiche action 3 : Accueil de Loisirs Itinérant : L'accueil serait fixe les mercredis (et pourrait accueillir à partir de 3 ans) sur les chefs lieux de canton ; L'accueil serait itinérant pendant les vacances avec utilisation des salles communales. Un transport doit être pensé pour cette organisation. La gestion serait soit déléguée à une association selon un cahier des charges précis, soit en régie directe si aucune association ne répond à l'appel d'offre. |
| | <i>Les 12-25 ans :</i> Continuer à développer les Espaces Jeunes/PIJ. | <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la découverte d'activités diverses de façon ponctuelle ; - Encourager et accompagner les projets de jeunes sur le territoire ; - Encourager les jobs d'été des jeunes sur le territoire. | Fiche action 4 : PASS'Jeunes 12-25 ans Fiche action 5 : PEL Fiche action 6 : Mise à disposition d'un terrain sur la commune de Millevaches pour la pratique du Bicross par un groupe de jeunes ; Fiche action 7 : Aides financières pour les formations BAFA, surveillant de baignade, Brevet d'initiateur sportif ... |
| Transport : Favoriser les transports de l'ensemble de la population sur le territoire. | Faciliter les transports vers les activités | <ul style="list-style-type: none"> - Permettre des sorties de groupes dans le cadre des Espaces Jeunes ; - Favoriser l'accès aux activités des associations locales (Clubs sportifs, offices de tourisme...) | Fiche action 8 : Achat d'un minibus 9 places qui ne nécessitera pas de permis spécifique et pourra donc être prêté aux associations (voir les questions d'assurances). |
| | Faciliter les déplacements des personnes non motorisées sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la solidarité intergénérationnelle ; - Informer sur les services existants mais peu connus. | Fiche action 9 : Service téléphonique de covoiturage Fiche action 10 : Guide « Trucs et astuces pour se déplacer sans voiture » |

Après avoir entendu les différents objectifs et les axes de travail préconisés, le conseil Communautaire à la majorité de ses membres :

- valide le projet global sur les services en sachant que la mise en place des actions et leur coût financier seront validés au fur et à mesure de l'avancée du dossier
- délibère favorablement pour un Centre de Loisirs Sans Hébergement itinérant
- demande la dissolution du S.I.V.U la Courtine-Sornac,
- propose de passer une convention avec la commune de La Courtine afin qu'elle continue à bénéficier des activités de loisirs pour les jeunes,
- Mandate le Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation du projet global.

VOIRIE

Les travaux sur la VCIC 5 sur la commune de Pérols sont en cours..

CREATION POSTE ATTACHE PRINCIPAL

Le Président propose de voter pour la création d'un poste d'attaché principal et de supprimer le poste de Directeur-Animateur.

Le conseil communautaire refuse la création d'un poste d'attaché principal par 6 voix pour, 10 voix contre et 10 voix d'absentions.

LOYER DES FUTURS BUREAUX

Délibération

Le Président informe le Conseil communautaire que les travaux des futurs bureaux de la communauté de communes seront bientôt terminés et, vu la proposition de la commune de Saint Merd les Oussines propriétaires du bâtiment, d'un loyer mensuel de 471.45 € pendant 25 ans, le conseil Communautaire est amené à se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire décide :

- de régler un loyer mensuel de 471.45 € pendant 25 ans à la commune de Saint Merd les Oussines pour la location des nouveaux bureaux de la communauté de communes.
- mandate le Président pour signer le bail de location à compter du 1^{er} janvier 2009.

QUESTIONS DIVERSES

- **Frais de mission** : en vertu du décret du 5 janvier 2007, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le barème des remboursements des frais de mission dans la limite du taux maximal.

Délibération : Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour fixer à 15.25 € l'indemnité de frais de repas et à 60.00 € pour les frais d'hébergement.

- **Indemnité d'Exercice Mission des Préfectures** : le conseil communautaire a mis en place l'attribution de cette indemnité aux agents titulaires et non titulaires en fixant un taux spécifique à chaque grade.

Délibération : Par mesure de simplification comme il en été pour les autres indemnités mises en place, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ses membres de voter le coefficient maximal 3 pour tous les grades en laissant au Président le soin de fixer les attributions individuelles.

Le Président laisse la parole à Pierre COUTAUD Conseiller Général du canton de Sornac qui décide d'aborder les points suivants :

- **Maison du Parc** : le bureau syndical du PNR a validé l'acquisition d'une maison sur la commune de Millevaches pour l'implantation de la vitrine du Parc. Une réflexion sera menée sur 4 sites : Saint Merd les Oussines, Nedde, Gentioux et Meymac qui avait porté leur candidature.
- **Maison médicale** : une étude est menée dans le cadre du contrat de parc pour l'implantation des maisons médicales. Le conseil communautaire est favorable à l'intérêt de continuer l'étude. Une commission avec les différents partenaires dont la communauté de communes et des professionnels de santé du territoire est constituée.

***Délibération** : Le conseil communautaire désigne pour siéger à la commission Madame Sylvie PRABONNEAU comme membre élu et le docteur Buchon comme membre professionnel*

- **Hôtel restaurant de Saint-Setiers** : le maire de Saint-Setiers fait part à l'assemblée que l'hôtel restaurant sur sa commune est à vendre. Il demande à la communauté de communes de se positionner sur le rôle à tenir pour maintenir cet établissement, phénomène qui concerne plusieurs hôtels restaurants (Tarnac, Bonnefond, Pérols/Vézère) sur le territoire.
La commission économique se réunira le 19 novembre à St Merd les Oussines à 17h pour mener une réflexion sur ce point.

- **Centre Educatif Fermé** : le départ de la société CILAS du Mont Audouze est repoussé en mai 2009. Le conseil Communautaire avait ébauché l'idée d'implanter un centre d'éducation fermé sur ce site.
Le conseil communautaire décide de se positionner à nouveau sur ce projet d'implantation de Centre d'Education Fermé par l'envoi d'un courrier à Monsieur le préfet de la Corrèze..

- **Appelboom de La Pommerie** : L'association Appelboom installée à la Pommerie de Saint-Setiers bénéficie de subventions de divers partenaires et demande à la communauté de communes une subvention de 5 000 €. La commission concernée statuera sur l'octroi d'une subvention à l'association Appelboom.
Pour info : Appelboom a travaillé avec l'Espace Jeunes de Bugeat avec un atelier de création photographique du 11 au 17 avril 2008

- **Sports Plein Nature** : Le Conseil Général de la Corrèze réalise une labellisation de territoire pour la pratique d'activités de pleine nature. Ce dispositif consiste à mettre en place une ou deux activités phares et des activités annexes, encadrées par des personnes diplômés (brevet d'Etat), praticables à l'année. Une association aura pour rôle de fédérer toutes les activités. Son fonctionnement sera assuré en partie par des subventions des collectivités territoriales. Le centre sportif de Bugeat doit être un partenaire privilégié dans ce dispositif. La commission tourisme se réunira pour réfléchir au projet notamment en intégrant le site de Viam.

- **Décision modificative n° 1 du S.P.A.N.C**
afin de réajuster la ligne budgétaire de la rémunération d'un non titulaire, un transfert de crédit est nécessaire

| | |
|--------------|---------|
| Article 6419 | 5 000 € |
| Article 6413 | 5 000 € |

Le Président

Pierre FOURNET